

ARRÊTÉ

relatif à la validation des opérations électorales du
27 septembre 2020

14 octobre 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 55 et 141 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu l'article 77 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu les arrêtés du Conseil d'Etat, du 30 septembre 2020, constatant les résultats des opérations électorales du 27 septembre 2020, publiés dans la Feuille d'avis officielle du 2 octobre 2020;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 30 septembre 2020 constatant l'élection de Monsieur Nicolas VERNAIN-PERRIOT à la fonction d'adjoint au maire de la commune de Bardonnex, publié dans la Feuille d'avis officielle du 2 octobre 2020;

attendu qu'aucun recours contre les résultats relatifs aux cinq objets fédéraux n'est parvenu au Conseil d'Etat dans le délai légal;

attendu qu'aucun recours contre les résultats relatifs aux cinq objets cantonaux n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice dans le délai légal;

attendu qu'aucun recours contre le résultat relatif à l'objet communal n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice dans le délai légal;

attendu qu'aucun recours contre le résultat de l'élection communale n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cours de justice dans le délai légal,

ARRÊTE :

Les opérations électorales suivantes, du 27 septembre 2020, sont validées :

Votation fédérale

- sur l'initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »;
- sur la modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (loi sur la chasse, LChP);
- sur la modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers);
- sur la modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG);
- sur l'arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat.

Votation cantonale

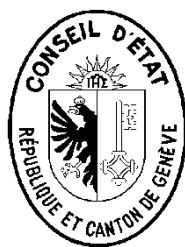
- sur l'initiative populaire 172 « Zéro pertes : Garantir les ressources publiques, les prestations et la création d'emplois »;
- sur l'initiative populaire 173 « 23 frs, c'est un minimum ! »;
- sur la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (*Une aide à domicile garantie pour tous*) (A 2 00 – 12186), du 18 octobre 2019;
- sur la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (*Présidence du Conseil d'Etat et département présidentiel*) (A 2 00 – 12432), du 21 novembre 2019;
- sur la loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) (H 1 05 – 12417), du 12 septembre 2019.

Votation communale

- sur la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 10 décembre 2019, ouvrant un crédit de 1'960'000.- francs pour l'aménagement des arrêts dans la zone du tram TCOB, du terminus temporaire jusqu'à Vailly.

Election communale

- Premier tour de l'élection complémentaire d'un-e adjoint-e au maire de la commune de Bardonnex.



Certifié conforme,
La chancelière d'Etat :
Michèle Righetti

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 16 octobre 2020